

# Motions à l'AD ou à la CP

# SwissArchery Association

Les requêtes à l'AD ou à la CP doivent remplir des conditions minimales en matière de contenu et de forme. Les requêtes doivent être transmises au président avant chaque séance.

#### Données du demandeur :

Prénom: Nom:

Fonction: Comité central / Zentralvorstand

Organe: SwissArchery Association

Date: 23.07.2023

En cas de question :

Courriel: administration@swissarchery.org

Numéro téléphone:

#### 1. Situation de départ, description du problème, besoins (analyse)

Les compétitions « Outdoor » sont difficiles d'accès pour les débutant.es et les athlètes tirant des arcs de faible puissance. Les distances fédérales existantes ne permettent pas réellement aux débutant.es de commencer la compétition alors qu'elles ont été introduites dans ce but lors de la révision du règlement des compétitions. Il est dès lors important de créer une nouvelle compétition accessible aux débutants. La FFTA (France) a développé des distances de compétition dédiées qui rencontre beaucoup de succès auprès des débutant.es et peuvent être transposées facilement dans notre règlement.

#### 2. Proposition de résolution, proposition d'amélioration, organe et position concernés

Les distances fédérales (Federal Round 50m) actuelles sont remplacées dans le règlement par les distances suivantes:

#### Anhang zu 8.3 / Annexe au 8.3

# SwissArchery - Federal Round

Klassen / Classes	Compound		Recurve	
	Distanz / Distance	Scheibe / Blason	Distanz / Distance	Scheibe / Blason
U11	15 m	80 cm	50 m	80 cm
U13	20 m	80 cm	50 m	80 cm
U15	30 m	122 cm	50 m	122 cm
U18 – 50+	50 m	122 cm	50 m	122 cm





Klassen / Classes	Barebow		Longbow / Traditional	
	Distanz / Distance	Scheibe / Blason	Distanz / Distance	Scheibe / Blason
U11	15 m	80 cm	15 m	80 cm
U13	20 m	80 cm	20 m	80 cm
U15	30 m	122 cm	30 m	122 cm
U18 – 50+	40 m	122 cm	40 m	122 cm

## 3. Estimation des coûts, besoins matériels et/ou personnels

La mise en œuvre n'implique pas de coûts particuliers. Une adaptation du logiciel « lanseo » est à prévoir pour tenir compte des changements dans le règlement.

## 4. Mesures (étapes concrètes pour la mise en œuvre), planification des délais

En cas d'acceptation, le règlement devra être adapté par le comité central et les règles suisses dans le système « lanseo » mise à jour.